

# TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

# PCT

## RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

(article 18 et règles 43 et 44 du PCT)

Référence du dossier du déposant ou du mandataire <b>SL/ALST 11</b>	<b>POUR SUITE À DONNER</b>	voir le formulaire PCT/ISA/220 et, le cas échéant, le point 5 ci-après.
Demande internationale n° <b>PCT/FR2010/051350</b>	Date du dépôt international ( <i>jour/mois/année</i> ) <b>29/06/2010</b>	(Date de priorité (la plus ancienne) ( <i>jour/mois/année</i> )) <b>29/06/2009</b>
Déposant  <b>ALSTOM TECHNOLOGY LTD</b>		

Le présent rapport de recherche internationale, établi par l'administration chargée de la recherche internationale, est transmis au déposant conformément à l'article 18. Une copie en est transmise au Bureau international.

Ce rapport de recherche internationale comprend 4 feuilles.

Il est aussi accompagné d'une copie de chaque document relatif à l'état de la technique qui y est cité.

**1. Base du rapport**

a. En ce qui concerne la **langue**, la recherche internationale a été effectuée sur la base

- de la demande internationale dans la langue dans laquelle elle a été déposée  
 d'une traduction de la demande internationale dans la langue suivante \_\_\_\_\_, qui est la langue d'une traduction remise aux fins de la recherche internationale (règles 12.3.a) et 23.1.b))

b.  Le présent rapport de recherche internationale a été établi en prenant en considération la **rectification d'une erreur évidente** autorisée par ou notifiée à la présente administration vertu de la règle 91 (Règle 43.6bis(a)).

c.  En ce qui concerne **la ou les séquences de nucléotides ou d'acides aminés** divulguées dans la demande internationale, (le cas échéant), voir le cadre n° I.

2.  **Il a été estimé que certaines revendications ne pouvaient pas faire l'objet d'une recherche** (voir le cadre n° II).

3.  **Il y a absence d'unité de l'invention** (voir le cadre n° III).

4. En ce qui concerne le **titre**,

- le texte est approuvé tel qu'il a été remis par le déposant  
 le texte a été établi par l'administration chargée de la recherche internationale et a la teneur suivante:

5. En ce qui concerne l'**abrégé**,

- le texte est approuvé tel qu'il a été remis par le déposant  
 le texte, reproduit dans le cadre n° IV, a été établi par l'administration chargée de la recherche internationale conformément à la règle 38.2(b). Le déposant peut présenter des observations à l'administration chargée de la recherche internationale dans un délai d'un mois à compter de la date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

6. En ce qui concerne les **dessins**,

a. La figure **des dessins** à publier avec l'abrégé est la figure n° 2

- proposée par le déposant  
 proposée par l'administration chargée de la recherche internationale, parce que le déposant n'a pas proposé de figure  
 proposée par l'administration chargée de la recherche internationale, parce que cette figure caractérise mieux l'invention

b.  Aucune des figures n'est publiée avec l'abrégé

**A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE**  
 INV. C02F1/42 F22B37/00  
 ADD. C02F103/02

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

**B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE**

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)  
 C02F F22B

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)  
 EPO-Internal, WPI Data

**C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS**

Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	US 4 532 045 A (LITTMANN ROBERT J [US]) 30 juillet 1985 (1985-07-30)	12, 13
A	le document en entier	1-11
A	FR 2 009 659 A1 (MANNESMANN AG) 6 février 1970 (1970-02-06)	1-13
A	FR 1 294 144 A (COMMISSARIAT ENERGIE ATOMIQUE; GRENOBLOISE ETUDE APPL) 26 mai 1962 (1962-05-26)	1-13
A	US 3 056 651 A (MCILHENNY WILLIAM F ET AL) 2 octobre 1962 (1962-10-02)	1-13
	----- -/--	

Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

\* Catégories spéciales de documents cités:

"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent

"E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date

"L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)

"O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens

"P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention

"X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

"Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

"&" document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

29 octobre 2010

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

05/11/2010

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2  
 NL - 2280 HV Rijswijk  
 Tel. (+31-70) 340-2040,  
 Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Châtelier, Xavier

C(suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	US 3 976 541 A (STITELER FRED ZWALD ET AL) 24 août 1976 (1976-08-24) colonne 3, ligne 14 - ligne 24 -----	1-13

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2010/051350

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4532045	A	30-07-1985	AUCUN	
FR 2009659	A1	06-02-1970	BE 733870 A	03-11-1969
			CH 495773 A	15-09-1970
			DE 1767623 A1	13-05-1971
			GB 1267934 A	22-03-1972
			NL 6908226 A	02-12-1969
			SE 361029 B	15-10-1973
			US 3796320 A	12-03-1974
FR 1294144	A	26-05-1962	BE 613400 A1	29-05-1962
			CH 401843 A	31-10-1965
			DE 1293698 B	
			ES 274382 A1	16-04-1962
			GB 960734 A	17-06-1964
			LU 41211 A1	06-04-1962
			NL 131897 C	
			NL 274529 A	
			SE 301121 B	20-05-1968
			US 3193498 A	06-07-1965
US 3056651	A	02-10-1962	AUCUN	
US 3976541	A	24-08-1976	CA 1030668 A1	02-05-1978
			DE 2511237 A1	02-10-1975
			ES 435629 A1	16-04-1977
			FR 2273349 A1	26-12-1975
			GB 1490273 A	26-10-1977
			JP 50127097 A	06-10-1975
			JP 53039556 B	21-10-1978